Le 19 décembre 2012, le maire de Preignac, en Gironde, alerte l’ARS d’Aquitaine sur plusieurs cas de cancers survenus en quelques années chez des enfants fréquentant ou ayant fréquenté l’école primaire de sa commune. Les habitations et l’école sont entourées de vignes, toutes proches.

Une investigation, par l’InVs (Institut de Veille Sanitaire), est mise en place pour objectiver la fréquence des cancers pédiatriques dans la commune et alentour ; elle est achevée en juin 2013 [rapport INVS 2013](http://116.203.103.232/alerte-medecins-pesticides.fr/wp-content/uploads/2019/11/rapport-INVS-2013.pdf).
Elle n’est publiée qu’en juillet 2015, concluant, malgré un excès de cas par rapport à la moyenne, qu’une poursuite des investigations n’est pas justifiée.
Le dossier est classé.
Pourtant le rapport de l’Inserm de juin 2013 pointe un lien fort entre exposition aux pesticides et certains cancers de l’enfant.

En octobre 2015, L’AMLP contacte les autorités sanitaires [2015-10-01-communiqué de presse de l’AMLP](http://116.203.103.232/alerte-medecins-pesticides.fr/wp-content/uploads/2019/11/2015-10-01-COMMUNIQUE-DE-PRESSE-DE-LAMLP.pdf) et obtient une réouverture du dossier en proposant début 2016, 3 choses à la DGS (Direction Générale de la Santé) [2016-07-13-CP-reunion-DGS-PREIGNAC](http://116.203.103.232/alerte-medecins-pesticides.fr/wp-content/uploads/2019/11/2016-07-13-CP-reunion-DGS-PREIGNAC.pdf)  [2017-02-28-courrier-pour-la-campagne-dinterpellation-de-la-DGS](http://116.203.103.232/alerte-medecins-pesticides.fr/wp-content/uploads/2019/11/2017-02-28-associations-reseaux-sociaux_courrier-pour-la-campagne-dinterpellation-de-la-DGS.pdf)

–**le calcul d’un SIR (ratio d’incidence standardisé) des hémopathies malignes et Tumeurs cérébrales de l’enfant sur l’ensemble du territoire viticole national**. La DGS nous a alors réuni en présence de l’INSERM, de Santé Publique France et de l’ANSES. L’Inserm a fait la proposition d’intégrer dans une étude cas-témoin en cours s’appuyant sur le registre des cancers national de l’enfant, et portant sur les liens entre cancers de l’enfant et expositions environnementales, un volet exposition aux pesticides, qui manquait dans le design initial de l’étude. Cette proposition permettant d’avancer des arguments scientifiques d’un niveau de preuve supérieur à celui du simple calcul d’un SIR , nous l’avons bien sûr soutenue.

Il est intéressant toutefois de remarquer, que l’équipe travaillant sur cette étude Géocap Agri a publié en janvier 2020, une étude écologique (en PJ) portant sur plus de 11000 cas de Leucémies Aigues  de l’enfant entre 1990 et 2014, pour examiner l’impact du type de culture sur l’incidence des leucémies par le **calcul d’un SIR** (cas observés/cas attendus) : cette étude montre que chaque augmentation de la surface agricole utile en vigne de 10% s’accompagne d’une augmentation de 3% des Leucémies aigues lymphoblastiques (75% de l’ensemble des leucémies de l’enfant). Nous attendons donc avec impatience les données plus robustes de l’étude cas-témoin, qui aurait du déjà être publiée si le Coronavirus n’était pas passé par là…

– **une surveillance  environnementale** des pesticides dans l’air en complément des données portant sur l’eau, afin de mieux apprécier l’exposition des riverains. L’Anses ayant été mandatée pour ce faire par le Plan National Santé Environnement 3 à l’époque.

– **enfin la mesure des contaminations grâce à des biomarqueurs d’exposition** de la présence de pesticides (dans les cheveux, les urines..). Cette action revêt pour nous une très grande importance : car si l’épidémiologie donne des réponses, toujours discutables, sur les liens entre expositions et maladies, elle le fait toujours avec retard. Or la science classe les molécules selon leurs dangers (CMR, Perturbateurs endocriniens, neurotoxiques…) : **si des mesures d’exposition révélaient la présence de CMR dans les organismes des riverains faudrait-il attendre la survenue des cancers pour agir ?**

Ces deux dernières demandes ont également été entendues puisque au delà de la première campagne nationale exploratoire des pesticides dans l’air par l’Anses prévue dans le cadre du PNSE 3, une étude multi sites d’imprégnation et d’exposition chez des riverains de zones agricoles
afin d’évaluer l’exposition liée à l’utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité de ces zones a démarré (étude Phytoriv)

**L’AMLP fait partie du comité de suivi de ces études et a demandé la tenue au plus vite d’une réunion reportée en début d’épidémie COVID**